



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

BTS

Question écrite n° 36298

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur le fait que le nouvel arrêté ministériel fixant les modalités d'organisation du BTS de maintenance instaure une épreuve obligatoire d'anglais et une épreuve facultative d'une autre langue, sans coefficient. De nombreux élèves en Moselle apprennent l'allemand en première langue et beaucoup d'ailleurs n'ont suivi aucun cours facultatif d'une autre langue. Il s'ensuit donc une distorsion très regrettable au détriment d'autres langues qui, telles l'allemand dans le Nord-Est ou l'espagnol dans le Sud-Ouest, revêtent une importance tout aussi grande que l'anglais. Cette situation est d'autant plus injuste qu'elle pénalise ainsi les élèves n'ayant pas appris l'anglais. Il souhaiterait donc qu'il veuille bien lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le choix de rendre obligatoire l'anglais dans cette formation, comme dans d'autres formations industrielles telles l'électronique ou l'informatique, résulte de la concertation qui a été menée avec les milieux professionnels. Ceux-ci ont demandé que l'anglais soit rendu obligatoire car sa connaissance, en particulier celle de l'anglais technique, leur est apparue indispensable pour exercer une activité professionnelle dans les secteurs concernés. L'anglais est devenu la langue véhiculaire internationale de la technologie : sa connaissance fait partie des capacités que le futur diplôme doit acquérir pour tenir les emplois qui lui sont destinés ; c'est un outil au service de la formation professionnelle. L'éducation nationale se doit de veiller à ce que les formations données aux jeunes leur permettent la meilleure insertion possible. Ce choix pose un problème important dans la mesure où il déroge aux principes de diversification de l'enseignement des langues étrangères et du libre choix des familles qui ont toujours régi l'élaboration des nouvelles formations. C'est pourquoi, il est proposé aux étudiants préparant un brevet de technicien supérieur maintenance un enseignement de deuxième langue, à titre facultatif, qui donne lieu à une épreuve facultative, ce qui permet aux jeunes germanistes de valoriser leurs connaissances linguistiques. Quant aux élèves n'ayant jamais suivi un enseignement d'anglais, il est prévu des horaires de remise à niveau ou de soutien.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36298

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 534

Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1879